



Cimetière de SAINT CAPRAIS DE BLAYE
COLUMBARIUM

Mme [REDACTED]
[REDACTED] ROUTE DES BABINOTS
St CAPRAIS
33820 VAL-DE-LIVENNE

Case 3
N° de concession 181/26
Durée : Cinquantenaire

**ACHAT DE CONCESSION COLUMBARIUM
N° 181/26**

Le Maire de VAL-DE-LIVENNE
Vu la demande présentée par

- **Madame [REDACTED] demeurant [REDACTED] route des Babinots à SAINT CAPRAIS DE BLAYE, commune de VAL-DE-LIVENNE.**

Et tendant à obtenir une concession de terrain de type « case de Columbarium » dans le cimetière de SAINT CAPRAIS DE BLAYE à l'emplacement n° 3 à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle, une durée trentenaire.

ARRETE

Article 1er :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Mme [REDACTED] et à l'effet de déposer des urnes pour y fonder une sépulture familiale.
Une concession d'une durée : cinquantenaire, à compter du 24 février 2026.

Article 2 :

Cette concession est accordée au titre de concession nouvelle N° 181/26.

Article 3 :

La présente concession est accordée moyennant la somme de **cinq cents euros** qui sera versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance 2026/181.

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait en Mairie, le 24 février 2026
Philippe LABRIEUX,

Maire de VAL-DE-LIVENNE

